



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P213_2024

Date : 05/06/2024

OBJET : Fourniture d'outillages

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin dispose de plusieurs services régies (espaces verts, bâtiments, eau, assainissement, etc...) dont le bon fonctionnement nécessite l'acquisition de matériels et d'outillages de gamme professionnelle, adaptés à leurs différents milieux de travail.

Pour satisfaire ces besoins, un appel d'offres a été lancé en vue de conclure cinq marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commandes, assortis de montants minimums et maximums annuels de commandes.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué à l'unanimité les marchés publics comme suit :

Numéro et désignation du lot	Attributaire
Lot 1 : outillages spécialisés fontainerie	FDS PRO
Lot 2 : outillages spécialisés espaces verts	MELAIN MOTOCULTURE
Lot 3 : outillages spécialisés bâtiments	FOUSSIER
Lot 4 : outillages spécialisés travaux publics	LECOUFLE
Lot 5 : matériels de levage et de manutention	FOUSSIER

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les décisions prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en séance du 16 mai 2024,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « outillages spécialisés fontainerie » avec la société FDS PRO, 299 avenue la Cigalière, 84250 Le Thor, avec un montant minimum de commandes de 1 000,00 € HT et avec un montant maximum de commandes de 100 000,00 € HT annuels,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « outillages spécialisés espaces verts » avec la société MELAIN MOTOCULTURE, 2 rue François Halley, 50390 St Sauveur le Vicomte, avec un montant minimum de commandes de 1 000 € HT et avec un montant maximum de commandes de 100 000,00 € HT annuels,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « outillages spécialisés bâtiments » avec la société FOUSSIER, 21 Rue du Châtelet, 72700 Allonnes, avec un montant minimum de commandes de 5 000 € HT et avec un montant maximum de commandes de 400 000,00 € HT annuels,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « outillages spécialisés travaux publics » avec la société ETS LECOUFLE, 1522, route de Périers 50180 Agneaux, avec un montant minimum de commandes de 1 000 € HT et avec un montant maximum de commandes de 100 000,00 € HT annuels,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°5 « matériels de levage et de manutention » avec la société FOUSSIER, 21 Rue du Châtelet, 72700 Allonnes, avec un montant minimum de commandes de 1 000 € HT et avec un montant maximum de commandes de 100 000,00 € HT annuels,
- **De préciser** que les marchés publics débutent à compter de leur notification pour s'achever au 31 mars 2025, pour courir ensuite possiblement jusqu'au 31 mars 2028 au moyen de reconductions successives,
- **De dire** que les dépenses seront imputées au budget principal et aux budgets annexes,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE